

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance du 23 novembre 2015

**2015 DASES 28** Modalité de transfert immobilier des locaux occupés par le service social départemental polyvalent 14ème (Brézin), de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.3411-1 et suivants,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2122.1 et suivants,

Vu le Conseil d'arrondissement du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, propose la signature de la convention de transfert de gestion des locaux occupés par le SSDP 14 (Brézin), de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, est autorisée à signer la convention de transfert de gestion, avec le CASVP, pour les locaux situés 14, rue Brézin (14<sup>e</sup>).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**